

LSAP



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 19 juillet 2019

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Jamais auparavant autant de candidats à l'apprentissage de la langue luxembourgeoise ne se sont inscrits à des cours de notre langue. Or, vu le nombre élevé d'intéressés, notamment en vue de l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise, des délais d'attente plus ou moins longs pour la participation à ces cours sont observés.

- J'aimerais savoir de Monsieur le Ministre où et par qui sont organisés des cours de luxembourgeois à la rentrée ?
- Combien de candidats étaient inscrits aux cours de l'Institut National des Langues et aux cours des autres organisateurs (communes, écoles, a.s.b.l. etc.) ces trois dernières années ?
- Combien de demandeurs ont dû être refusés à l'Institut National des Langues ?
- Monsieur le Ministre dispose-t-il d'un état des lieux détaillé ?
- Par quelles mesures le Gouvernement entend-il répondre à la demande croissante en matière d'apprentissage de la langue luxembourgeoise ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Mars Di Bartolomeo
Député



Luxembourg, le 30 septembre 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 926 de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo

Ad 1)

La complémentarité de l'offre de l'Institut national des langues (INL) et celle du Service de la formation des adultes (SFA) se manifeste à différents niveaux :

L'INL est la structure nationale de certification officielle de la langue luxembourgeoise (e.a. « Sproochentest »), offre des cours à tous les niveaux (A1 à C2) sur trois sites propres, élabore des programmes et manuels et dispense la formation pour formateurs de langue luxembourgeoise (« Zertifikat Lëtzebuenger Sprooch a Kultur » ZLSK).

Le SFA garantit une offre de cours par ses prestataires régionaux, du niveau débutant à intermédiaire (A1-B1), à travers tout le pays. Il est responsable pour la qualité des prestations et des programmes de formation, gère l'agrément ministériel des formateurs, publie et promeut les cours, finance les cours des lycées et subventionne les cours des communes et associations. Aujourd'hui la quasi-totalité de l'offre communale fait partie du dispositif du SFA. Les lycées complètent l'offre régionale et les associations conventionnées s'adressent en plus aux différentes communautés linguistiques.

L'offre de l'INL et du SFA – rentrée 2019

INL : Les cours se dérouleront sur les trois sites de l'INL à savoir à Luxembourg/Glacis, à Mersch et à Esch-Belval (Maison du Savoir).

L'INL organisera en tout 147 cours au premier semestre – soit près de 300 pour l'année 2019/2020. Au premier semestre, selon la planification actuelle, 103 cours se dérouleront à l'INL-Luxembourg, 26 à Belval et 18 à Mersch. Parmi ces 147 cours, six sont des cours dits « cours de 24 heures » organisés pour les personnes visées par l'article 15 de la loi sur la nationalité luxembourgeoise. L'INL peut accueillir 3 260 personnes dans ses cours du premier semestre.

SFA : À la rentrée, les cours suivants sont organisés dans le cadre du dispositif du **SFA** : (les offreurs en **gras** accueillent plus de 100 personnes par an, les offreurs en **gras italique** plus de 500 personnes par année dans des cours de luxembourgeois). En juillet 2019, 464 cours ont été validés pour 2019/2020.

Communes :

Bertrange, Bissen, **Differdange**, Dippach, **Dudelange**, **Esch-sur-Alzette**, Hesperange, Kayl, Käerjeng, Kehlen, Lenningen, **Luxembourg**, **Mamer**, Mertert, Rambrouch, Sanem, Sandweiler, **Schifflange**, Schuttrange, **Strassen**, Weiler-la-Tour et **Convention Uelzechtall** (Walferdange, Steinsel, Lintgen, Lorentzweiler et Mersch).

Associations :

Amizade Caboverdeana, **Association of Intercultural Kindness in Luxembourg**, C.A.S.A - Centre d'Appui Social et Associatif, **Confédération de la Communauté Portugaise au Luxembourg**, **Centre de Formation Lucien Huss**, CIGL-Esch, Communauté hellénique de Luxembourg, Entente sans frontières, **Inter-Actions Projet Ensemble Dudelange**, **Landakademie** (garantit l'offre dans les communes du nord-ouest du pays), Luxembourg Accueil Information, Mouvement pour l'Égalité des Chances (garantit l'offre dans les communes du nord-est du pays), Maison d'Afrique, **Moien**, Projet Ensemble Al Esch-Brill-Grenz Inter-actions, **Syndicat d'Initiative Pétange**.

Lycées et écoles :

CNFPC-Esch, **Lycée classique de Diekirch**, Lycée Guillaume Kroll, Lycée du Nord Wiltz, Lycée technique d'Ettelbrück, **Maacher Lycée**.

S'y ajoutent les cours organisés par le SFA lui-même et ceux mis en place en collaboration avec la Grande Région (Sarre, Rhénanie Palatinat et **Lorraine**).

Ad 2)

Les tableaux ci-dessous renseignent sur les inscriptions à l'INL et au SFA. Il importe de spécifier qu'au moment de l'inscription toute personne en attente d'admission à l'INL se voit informée de l'offre du Service de la formation des adultes.

Les inscriptions des trois dernières années aux cours générés par l'INL se présentent comme suit :

INL	2016/2017			2017/2018			2018/2019		
	Inscriptions	Cours	Ins/cours	Inscriptions	Cours	Ins/cours	Inscriptions	Cours	Ins/cours
Cours (A1 –C1)	3.814	181	21	4 425	238	19	4.914	261	19
Cours 24 heures	0	0	0	331	11	30	377	19	20
Total	3 814	181	21	4 756	249	20	5 291	270	20

Les inscriptions des trois dernières années aux cours gérées par le SFA se présentent comme suit :

SFA	2016-2017			2017-2018			2018-juillet 2019		
	Inscriptions	Cours	Ins/cours	Inscriptions	Cours	Ins/cours	Inscriptions	Cours	Ins/cours
Associations	3 031	162	19	3 629	192	19	3 438	192	18
Communes	3 642	203	18	4 503	245	18	4 503	261	17
Lycées	996	72	14	1 060	74	14	1 233	83	15
TOTAL	7 669	437	18	9 192	511	18	9 174	536	17

Les inscriptions n'ayant pas encore été clôturées au moins de juillet 2019, on peut s'attendre à ce que le nombre d'inscriptions sur l'ensemble de l'année en cours dépassera celui de l'année 2018.

Ad 3+4)

Afin d'être en mesure de faire face à la demande, l'INL a augmenté son offre de cours de luxembourgeois de manière conséquente depuis les dernières années passant de 166 cours en 2015/2016 à 270 cours en 2018/2019.

Dès le début des inscriptions, les cours de débutants sont généralement pris d'assaut – surtout les cours qui se déroulent entre 08h00 et 14h00 et de 17h00 à 21h00. Certains créneaux horaires et surtout les niveaux plus avancés affichent rarement complet. L'INL veille cependant à proposer à tous ses apprenants une suite de leur apprentissage jusqu'au niveau B2.

Afin de pouvoir réagir de manière flexible aux demandes d'inscription, l'INL enregistre désormais tous les demandeurs non encore admis et organisera des cours supplémentaires au courant de l'automne 2019. Des formateurs supplémentaires seraient alors embauchés afin de répondre aux besoins constatés.

Chaque année, dans le cadre du rapport d'activité, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) fait un état des lieux détaillé des inscriptions à l'INL ainsi que des inscriptions dans les cours gérés par le SFA. Ces données statistiques permettent le pilotage et le suivi des différentes offres.

Ad 5)

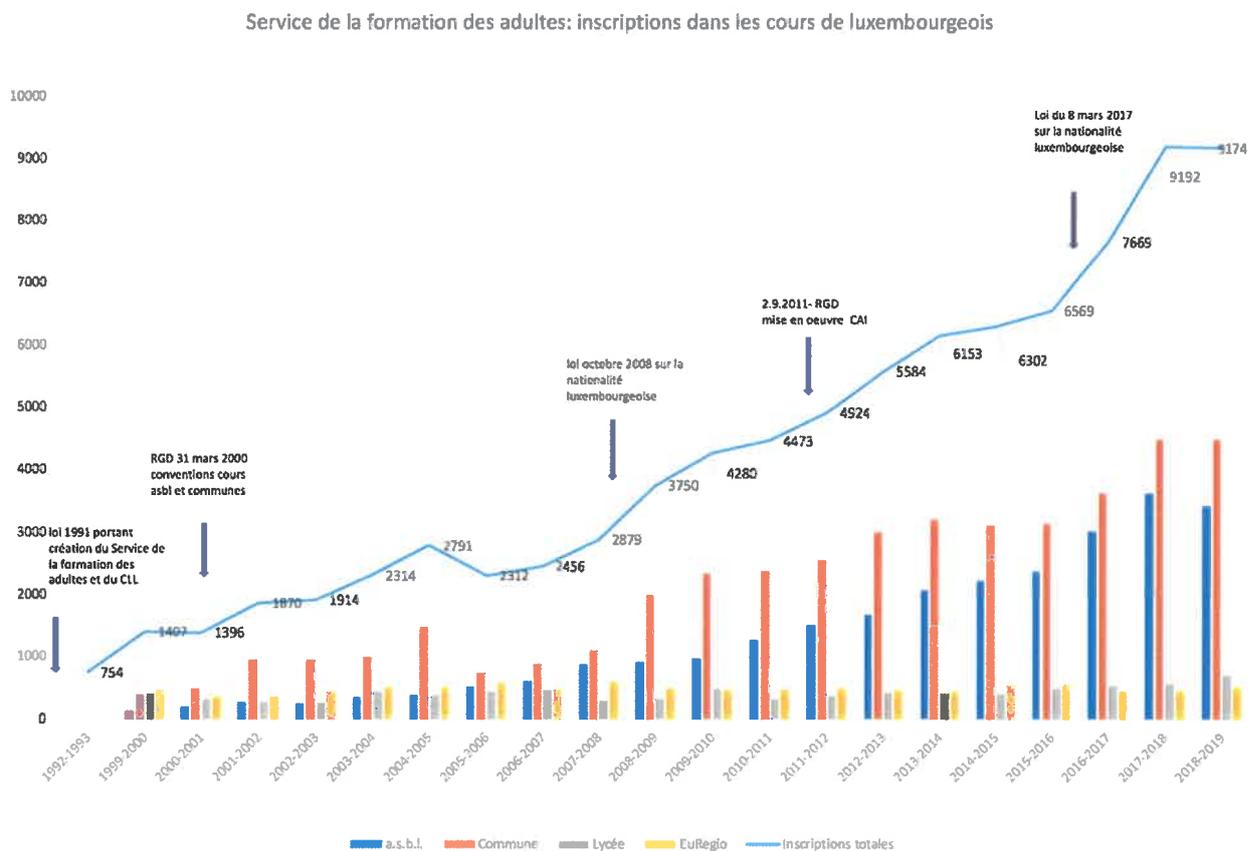
La « Strategie fir d'Promotioun vun der Lëtzebuerger Sprooch » énumère un certain nombre de points concernant l'apprentissage de la langue luxembourgeoise.

Ainsi il est prévu :

- d'inciter les lycées à élargir leur offre et à mettre à disposition leurs infrastructures ;
- d'augmenter l'attractivité du formateur d'adultes en langue luxembourgeoise par des meilleures conditions de travail et l'augmentation de l'offre de formations ZLSK ;
- d'augmenter l'offre de dispositifs de formation en ligne à l'attention de tous les apprenants.

Plusieurs mesures concrètes ont déjà été mises en place. Ainsi, l'INL est en train de travailler sur un outil d'apprentissage en ligne de la langue luxembourgeoise. Cette plateforme – qui devrait être fonctionnelle au plus tard pour la rentrée 2020 – permettra à toute personne qui ne pourra participer à des cours en présentiel, d'apprendre la langue à distance. L'INL prévoit également d'adapter ses cours et de proposer des formules « blended learning » – partiellement en présentiel et partiellement à distance – pour le luxembourgeois à partir de la rentrée 2020.

Le tableau ci-après fournit un aperçu de l'évolution des inscriptions depuis la création du SFA et met en évidence la relation entre l'offre, la demande et les politiques ayant trait à la langue nationale.

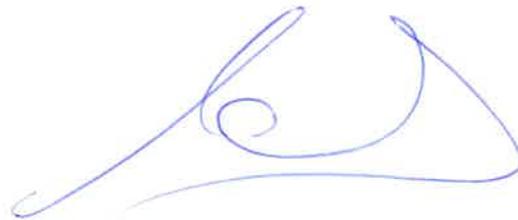


Par le fait que la croissance de l'offre est en étroite relation avec les mesures législatives, la réactivité du dispositif est prouvée.

Le tableau fait ressortir l'influence de la récente loi sur la nationalité luxembourgeoise sur la demande en formation. Jamais auparavant l'offre s'est vue confrontée à une telle croissance (plus de 2 600 inscriptions sur deux ans). Il en résulte que malgré les efforts de tous les acteurs et le fait que l'effet sur la demande en formation de la loi sur la nationalité luxembourgeoise commence à s'estomper, des délais d'attente subsistent à certains moments de l'année et dans certaines régions.

Voilà pourquoi le Gouvernement renforcera l'offre dans certaines régions du pays, étudiera la possibilité d'intensifier la collaboration avec des prestataires externes et élargira considérablement les activités de l'INL. De plus, il investira considérablement dans l'élaboration de la didactique de la langue luxembourgeoise, alors que la création de certificats spécifiques en relation avec la maîtrise du luxembourgeois est prévue.

Force est de constater qu'il existe une nette différence structurelle entre l'INL et le SFA, qui explique notamment les évolutions différentes au niveau des inscriptions. L'INL fonctionne en tant qu'établissement scolaire à trois endroits bien définis (sites urbains) selon le principe du contingent et de places libres qui se trouvent rapidement comblées. Le SFA a pour mission de mettre en place des offres dans toutes les régions du pays, souvent au risque d'organiser des cours à moyen ou faible taux de participation. Cette situation confirme la complémentarité des deux types d'offres.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse